



Ref : CA2015/232

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION APPROBATION DE LA CONVENTION
MULTILATERALE INTER-ETABLISSEMENTS**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **06 novembre 2015** réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 octobre 2015,*

➡ **approuve la convention multilatérale inter-établissements fixant les règles de gouvernance et de fonctionnement des services inter-établissements, telle que figurant en annexe de la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 novembre 2015.

Nombre de membres présents	12
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	17
Nombre de votes pour	17
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 01/12/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le : 26/11/2015